

Projet Migrouille

Station La Trimouille – Sainte-Soline (79)

Bilan 2024



En partenariat avec :



Partenaire financier :



Novembre 2024

Bagueurs référents :

Etienne Debenest, debenest.etienne@ecomail.fr, 07 81 57 81 49

Pierre De Bouët Du Portal, pierredbdp@gmail.com, 07 66 17 50 83

Sommaire

Sommaire	2
I. Protocoles mise en place.....	4
A. Protocole SEJOUR de halte migratoire	4
B. Protocole PHENOLOGIE migratoire	4
II. Déclinaison sur la station de La Trimouille.....	5
A. C'est quelque chose les dates !	5
B. Inscriptions	5
C. Organisation des journées ponctuelles durant le PHENO	5
D. Organisation de la station en continue	5
E. Plan du site	6
III. Consignes liées à l'activité du baguage	7
IV. Consignes de gestion du matériel	8
A. Matériel de baguage	8
B. Les pochons	9
C. Les filets, perches et haubans	9
D. Les repasses.....	9
V. Consignes de saisie des données.....	10
A. Sur papier	10
B. Sur ordinateur	10
VI. Consignes de gestion du gîte.....	10
VII. Résultats	11
A. Bilan global	11
B. Bilan SEJOUR.....	12
C. Phénologie par espèce	14
D. Utilisation du site.....	25
E. Retour sur nos contrôles	26
F. Formation au baguage avec le GODS	Erreur ! Signet non défini.

VIII.	Journées de sensibilisation au baguage	29
A.	Journée porte ouverte.....	30
B.	Journées de sensibilisation auprès des étudiants	30
IX.	Remerciements	31

I. Protocoles mise en place

Chaque été, plusieurs suivis sont réalisés sur le site de la Trimouille pour étudier la migration des oiseaux. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des différents protocoles appliqués.

A. Protocole SEJOUR de halte migratoire

Objectif : Collecter des données de baguage qui permettent de quantifier ces stratégies de halte (probabilité d'arrivée et de départ, temps de séjour, taux d'engraissement, nombre d'oiseaux en transit) et ce sur un réseau de sites déployés sur tout le territoire national, et dans les principaux habitats accueillant des concentrations de passereaux migrateurs.

Protocole :

- baguer tous les jours, sur un même site, avec un effort de baguage constant, et sur une période minimale de 10 jours ;
- maintenir à l'identique la pression de capture (nombre de dispositifs de capture, durée de session), le type de pièges utilisés et la durée de suivi au sein d'une année et d'une année sur l'autre ;
- repasse obligatoire pour les espèces-cibles (la repasse est une enceinte disposée au filet qui joue les chants et les cris des oiseaux pour les attirer)

B. Protocole PHENOLOGIE migratoire

Objectif : Collecter des données de baguage qui permettent de quantifier les variations de phénologie migratoire entre catégories d'individus (essentiellement espèce, sous-espèce, sexe, âge, condition corporelle) entre années et entre voies migratoires, et les mettre en relation avec les grands processus de variabilité climatique et de modification d'habitats.

Protocole :

- baguer au moins une fois par semaine, sur un même site, sur une période minimale de 10 semaines, centrée sur la période de migration des espèces ciblées ;
- maintenir à l'identique la pression de capture (nombre de dispositifs, durée de session à au sein d'une période et entre les années ;
- repasse recommandée mais facultative.

II. Déclinaison sur la station de La Trimouille

A. C'est quelque chose les dates !

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1RgZQZriQIOiWTO6A6RxwHM7rvXQ1lpb3/edit#gid=893113415>

B. Inscriptions

Les bagueurs et aide-bagueurs s'inscrivent par mail sur debenest.etienne@ecomail.fr.

Ils peuvent consulter leur réservation sur via drive ([cliquer ici](#)).

Chaque personne inscrite s'engage à venir de l'ouverture à la fermeture des filets.

C. Organisation des journées ponctuelles durant le PHENO

Le bagueur prévient ses aides-bagueurs inscrits 3 à 4 jours avant la date prévue de l'heure de rendez-vous. Il le fait via mail, sms, what'sapp, pigeon voyageur.

En cas d'impossibilité d'un aide-bagueur : envoyer un mail au bagueur de la session ainsi qu'à debenest.etienne@ecomail.fr.

En cas d'impossibilité d'un bagueur : envoyer un mail à debenest.etienne@ecomail.fr.

D. Organisation de la station en continue

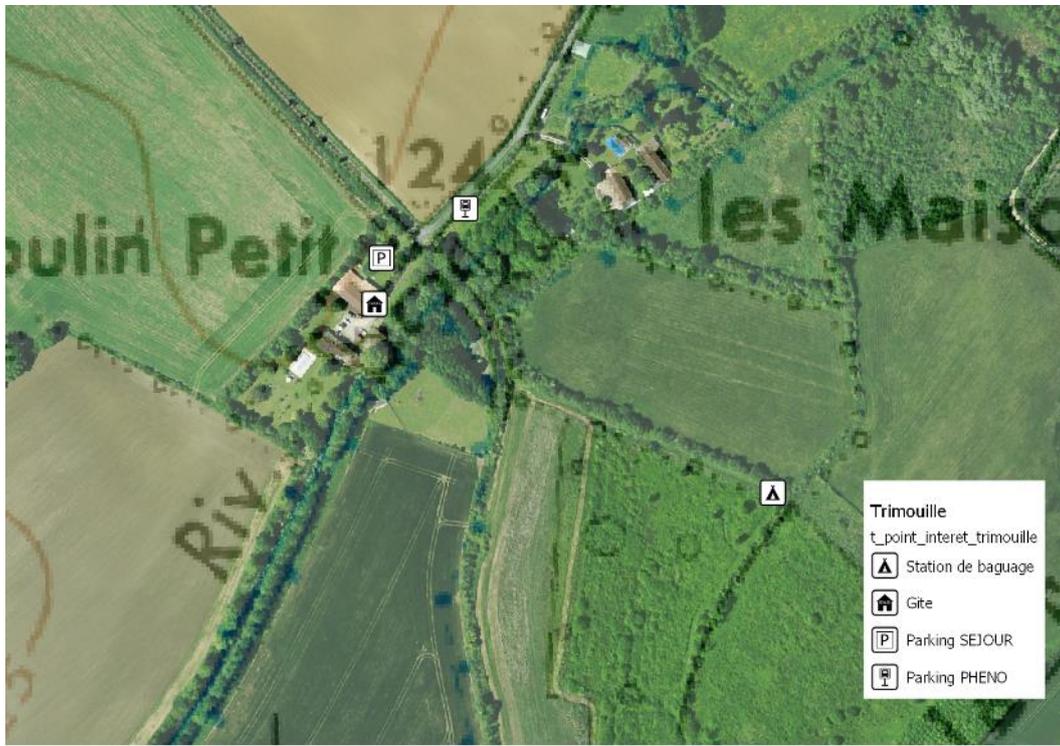
La station est préalablement montée les bagueurs et aides-bagueurs peuvent arriver la veille au gîte de Moulin Petit à Sainte-Soline. Une place leur est réservée. En cas d'absence la veille, prévenir debenest.etienne@ecomail.fr.

La station ouvre de manière standardisée de l'aube jusqu'à midi. Le bagueur est seul responsable pour fermer plus tôt ou annuler une session en cas de météo capricieuse.

Si le nombre d'aide-bagueur n'est pas assez nombreux pour l'afflux d'oiseau ne pas ouvrir la ligne 8.

E. Plan du site

Localisation du gîte : [Gîte de Moulin Petit à Sainte-Soline](#)



III. Consignes liées à l'activité du baguage

Ce document a pour objectif de rappeler les bonnes pratiques s'opérant sur une station de baguage. Les consignes ne sont pas exhaustives. Le règlement intérieur du CRBPO est également à consulter. L'objet n'est pas de faire peur, mais d'entreprendre une activité scientifique pour la sécurité du vivant et la bonne humeur de l'équipe.

“Le baguage est une activité scientifique qui s'effectue sur des oiseaux vivants et sauvages nécessitant une rigueur et une attention particulière de l'ensemble des participant.e.s”



MANIPULATION

- **La priorité reste la sécurité des oiseaux ;**
- Démailler les oiseaux avec l'accord du bagueur ;
- Quand je n'y arrive pas, je n'insiste pas !
- Si un oiseau s'échappe, je ne cherche pas à le rattraper ;
- Distinguer les oiseaux blessés, fatigués et bagués.



Au Filet

Tenue

- Éviter tout ce qui peut accrocher les filets (montres, bijoux, vêtements avec boutons...);
- Ne pas porter d'appareils photo ou de jumelles autour du coup en même temps que des oiseaux.

Discrétion

- Parler à voix basse ;
- Rester le moins longtemps possible.

Attention

- Toujours vérifier la poche du bas en premier ;
- Éviter que les végétaux ne s'accrochent dans les filets ;
- Attention aux haubans ;
- Vérifier les démailliers à ma proximité quand je touche au filet, pour ne pas les perturber.
- Toujours tenir les pochons par les cordons lorsque l'on marche.

PROPRETÉ

- Mettre de côté les pochons humides ou ayant porté un oiseau malade ;
- Se désinfecter les mains après avoir touché un oiseau malade ;
- Se désinfecter les mains avant de manger, fumer ou d'aller aux toilettes !

A LA TABLE DE BAGUAGE

- On parle à voix basse !
- Pas de nourriture, boissons, sur la table de baguage !
- Retourner systématiquement tous les pochons ayant servi ;
- Portable en silencieux.

Prise de note (limiter les erreurs !)

- Écrire lisiblement ;
- Répéter aux bagueurs.euses chaque mesure ;
- Ralentir le bagueur si ça va trop vite, faire répéter le cas échéant ;
- Attendre les annonces du bagueur avant d'écrire.



IV. Consignes de gestion du matériel

A. Matériel de baguage

L'association SYLATR met à disposition tout le matériel indispensable au baguage. Il y a ainsi une malle de baguage avec le matériel pour l'autonomie de deux bagueurs et deux scribes. Une trousse de premier secours est également disponible.

Les bagueurs peuvent ramener leur matériel personnel mais c'est à eux d'en être garant.

Le bagueur de la session est responsable. Il s'assure que le matériel ne soit pas détérioré ou égaré dans une poche !

B. Les pochons

L'association SYLATR met à disposition les pochons. Ceux-ci doivent être systématiquement retournés entre chaque oiseau et à la fin de chaque session.

Les pochons sont à laver régulièrement à la machine.

Merci de ne pas oublier des pochons dans vos vêtements !

C. Les filets, perches et haubans

L'association SYLATR met à disposition des perches et des haubans. Il y en a en rabe pour d'éventuels éléments cassés.

Merci d'en prendre soin.

Il est normalement impossible de mettre une perche dans sa poche !

D. Les repasses

Les repasses sont des dispositifs autonomes. Durant la période de SEJOUR ou PHENO vous n'avez pas à y toucher, elles se déclenchent et s'arrêtent de façon autonome à heure fixe.

Les listes de lectures sont standardisées dans le cadre du protocole scientifique. Il est strictement interdit de changer ou d'ajouter une repasse durant le protocole. (S'il y a un Bruant ortolan dans la haie qui ne descend pas au filet -> prenez vos jumelles tant pis).

En cas de repasse défectueuse :

- Vérifier le bon branchement des enceintes
- Vérifier que le minuteur est allumé
- Vérifier que la batterie est fonctionnelle et connectée
- Vérifier que le fusible n'est pas cassé (le changer)

Le cas échéant prévenir Etienne Debenest et utiliser les repasses mobiles pour la session.

V. Consignes de saisie des données

A. Sur papier

C'est le point clé ! Il est indispensable d'écrire lisiblement.

Le scribe répète systématiquement, à haute voix, ce qu'a annoncé le ou les bagueurs qu'il note afin d'être sûr d'écrire ce qu'il faut. Un scribe n'a pas plus de deux bagueurs en simultanée.

Ce sont aux bagueurs de s'adapter à la vitesse d'écriture du scribe et non l'inverse.

Le scribe est garant de la bonne prise de l'ensemble des données c'est à lui d'alerter les bagueurs s'il manque des données.

Merci aux personnes dyslexiques, dysorthographiques et/ou dyscalculiques de nous informer au préalable !

B. Sur ordinateur

Les bordereaux papiers sont saisis sur le tableur Excel tous les jours afin de ne pas prendre de retard. Un bordereau de saisie est préalablement prêt pour réaliser cette opération.

Sauvegarder en doublons tous les jours le fichier Excel sur le disque-dur prévu à cet effet avec la date (exemple : Saisie_SEJOUR_PHENO_TRIMOUILLE_20210902.xls pour le fichier à jour du 2 septembre 2021).

VI. Consignes de gestion du gîte

Le gîte de Moulin Petit est mis à disposition gratuitement pour les bagueurs et aides-bagueurs du camp pendant la durée du SEJOUR. Le logement est pris en charge par l'association SYLATR.

Il est indispensable d'adhérer à l'association SYLATR avant d'arriver ou dès que vous arrivez au gîte.

La nourriture est en commun avec les bagueurs et aides-bagueurs du gîte sur la période. Le tarif est de 8 € par jour.

Toute personne quittant le gîte doit impérativement ranger et nettoyer scrupuleusement sa partie « privée ».

Un ménage des parties communes doit avoir lieu chaque mercredi et chaque dimanche.

Une personne sera en charge du bon respect de ces consignes au sein du gîte (généralement celui qui restera le plus longtemps).

VII. Résultats

A. Bilan global

JUIL	AOÛT											SEPT														OCT				NOV													
28	3	10	18	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	28	5	12	20	27	1						
PHENO	PHENO	PHENO	PHENO	PHENO	SEJOUR	PHENO	PHENO	PHENO	PHENO	PHENO	PHENO																																

En 2024, le suivi de la migration postnuptiale a duré 38 jours étalés entre le 28 juillet et le 1^{er} novembre pour un total de 183,50 heures. Au total, 3 555 captures ont été réalisées dont 298 individus déjà bagués. Notons néanmoins que deux oiseaux sont morts lors des opérations de baguage, soit 0,052 %. Parmi, les 40 espèces capturées, comme chaque année le triptyque d'espèces majoritaires reste la Fauvette à tête noire en numéro 1 suivi du Rougegorge familier puis de la Rousserolle effarvate. La Fauvette à tête noire représente 52.0 % des captures.

ANNEES	TEMPS DE CAPTURE	NOMBRE DE CAPTURES	NOMBRE DE CONTROLES	INDICE DE CAPTURE (CAPTURES/HEURES)
2021	200,50	5 456	494	27,21
2022	202,75	5 731	548	28,27
2023	200,60	4 586	426	22,86
2024	183,50	3 855	298	21,01

Comme 2023, une diminution importante du nombre de capture est observée avec de près de 1 500 à 2 000 comparé à 2021 et 2022. Plusieurs phénomènes semblent d'expliquer cette diminution mais il est très difficile de déterminer lequel est le principal. Une combinaison de ces multiples scénarii serait le plus probable :

- Une potentielle mauvaise reproduction sur les populations nordiques de Fauvettes à tête noire et Rousserolle effarvate ;
- Décalage de migration dans le temps (plus précoce et/ou plus tardive) et/ou dans l'espace (plus le long des côtes atlantiques ou plus à l'Est (couloir rhodanien)) ;
- Site localement non attractif et/ou peu capturant.
- Habitat du site de moins en moins accueillant
- Météo localement défavorable

Deux nouvelles espèces pour le site ont été capturées en 2024, le Râle d'eau présent sur le site depuis longtemps mais qui n'avait jamais été capturé. La Rousserolle verderolle, qui est une première pour le site et pour le département des Deux-Sèvres. Cette rousserolle est très proche de sa cousine l'effarvate, plus commune dans nos régions. La verderolle ne peut s'identifier avec certitude que par mesure biométrique et donc seulement lors d'opération de baguage. C'est chose faite ! Enfin, notons

une sous-espèce un peu particulière, le Pouillot véloce sibérien. Cette sous-espèce est globalement grise par rapport au véloce « classique » plus verdâtre.

Comme en 2023, la mise en place d'un suivi des Cailles des blés en migration permettant de réaliser 42 captures de Cailles au cours de la saison et la capture incidente de Bruant proyer, Gorgebleue à miroir et Rossignol philomèle.

Des tentatives de captures d'Hirondelles en dortoir ont été réalisées début septembre mais sans succès, uniquement 2 Hirondelles rustiques ont été capturées en 2024.

Code Euring	Espèce	B	C	R	Total général
SYLATR	Fauvette à tête noire	1 971	35		2 006
ERIRUB	Rougegorge familier	363	42		405
ACRSCI	Rousserolle effarvate	332	50		382
PHYCOL	Pouillot véloce	158	3	1	162
SYLBOR	Fauvette des jardins	151	7		158
SYLCOM	Fauvette grisette	83	34		117
CETCET	Bouscarle de Cetti	44	49		93
ACRSCH	Phragmite des joncs	58	11		69
LOCNAE	Locustelle tachetée	42	10		52
FICUCA	Gobemouche noir	47	5		52
TURMER	Merle noir	43	9		52
PRUMOD	Accenteur mouchet	30	7		37
LUSMEG	Rossignol philomèle	25	7		32
PARCAE	Mésange bleue	26	4		30
EMBSCH	Bruant des roseaux	28	1		29
HIPPOL	Hypolais polyglotte	22	3		25
PARMAJ	Mésange charbonnière	16	8		24
TURPHI	Grive musicienne	21	1		22
PHYLUS	Pouillot fitis	17	1		18
ANTTRI	Pipit des arbres	18			18
AEGCAU	Mésange à longue queue	5	4		9
CARINA	Linotte mélodieuse	7	2		9
JYNTOR	Torcol fourmilier	8	1		9
LUSSVE	Gorgebleue à miroir	6	1		7
MUSSTR	Gobemouche gris	5			5
REGIGN	Roitelet triple-bandeau	4	1		5
ALCATT	Martin-pêcheur d'Europe	3	1		4
PHOPHO	Rougequeue à front blanc	4			4
EMBCIT	Bruant jaune	3			3
CISJUN	Cisticole des joncs	3			3
TROTRO	Troglodyte mignon	1		1	2
CARLIS	Chardonneret élégant	2			2
RALAQU	Râle d'eau	2			2
COTNIX	Caille des blés	1			1
PASDOM	Moineau domestique	1			1
PICDIS	Pic vert	1			1
SAXTOR	Tarier pâtre	1			1
PAPALU	Mésange nonnette	1			1
DENMAJ	Pic épeiche		1		1
PHYCOLTRI	Pouillot véloce sibérien	1			1
ACRRIS	Rousserolle verderolle	1			1
Total général		3555	298	2	3855

Figure 1 : Bilan captures, contrôles et reprises sur l'ensemble du suivi

B. Bilan SEJOUR

Le protocole SEJOUR de 4 semaines a abouti à 2 853 captures dont 169 contrôles et 1 reprise pour une diversité de 35 espèces (+ 1 pour la sous-espèce de Pouillot véloce sibérien).

Code Euring	Espèce	B	C	R	Total général
SYLATR	Fauvette à tête noire	1 728	29		1 757
ACRSCI	Rousserolle effarvatte	224	28		252
ERIRUB	Rougegorge familier	239	13		252
SYLBOR	Fauvette des jardins	121	7		128
SYLCOM	Fauvette grisette	55	23		78
CETCET	Bouscarle de Cetti	20	32		52
FICUCA	Gobemouche noir	46	5		51
PHYCOL	Pouillot véloce	50			50
LOCNAE	Locustelle tachetée	32	9		41
ACRSCH	Phragmite des joncs	23	3		26
LUSMEG	Rossignol philomèle	15	5		20
TURMER	Merle noir	18	1		19
PRUMOD	Accenteur mouchet	13	3		16
ANTTRI	Pipit des arbres	16			16
PHYLUS	Pouillot fitis	14	1		15
TURPHI	Grive musicienne	11	1		12
PARMAJ	Mésange charbonnière	8	2		10
HIPPOL	Hypolaïs polyglotte	6	3		9
LUSSVE	Gorgebleue à miroir	6	1		7
JYNTOR	Torcol fourmilier	6	1		7
PARCAE	Mésange bleue	7			7
MUSSTR	Gobemouche gris	5			5
PHOPHO	Rougequeue à front blanc	4			4
AEGCAU	Mésange à longue queue	2	1		3
EMBCIT	Bruant jaune	2			2
CARLIS	Chardonneret élégant	2			2
CISJUN	Cisticole des joncs	2			2
ALCATT	Martin-pêcheur d'Europe	2			2
PHYCOLTRI	Pouillot véloce sibérien	1			1
TROTRO	Troglodyte mignon			1	1
COTNIX	Caille des blés	1			1
REGIGN	Roitelet triple-bandeau	1			1
CARINA	Linotte mélodieuse	1			1
PAPALU	Mésange nonnette	1			1
DENMAJ	Pic épeiche		1		1
ACRRIS	Rousserolle verderolle	1			1
Total général		2 683	169	1	2 853

Figure 2 : Bilan captures, contrôles et reprises sur le SEJOUR

C. Phénologie par espèce

ACRRIS : Rousserolle verderolle

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2024*	1	1	0	0	26/09	1	26/08	26/08	12.1

ACRSCH : Phragmite des joncs

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	43	34	9	0	31/07	13	31/07	22/07	16.2
2022	69	46	23	0	30/07	10	30/07 & 25/08	12/09	17.7
2023	67	57	10	0	29/07	24	05/08	23/09	17.8
2024	69	58	11	0	26/07	18	03/08	19/09	16.3



ACRSCI : Rousserolle effarvatte

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	351	285	66	0	31/07	32	31/07	1/10	18.8
2022	729	565	163	1	30/07	54	21/08	22/10	16.5
2023	524	434	90	0	29/07	35	5/08 & 12/08	30/09	18.5
2024	382	332	50	0	28/07	38	02/09	12/10	16.8



AEGCAU : Mésange à longue queue

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	23	14	9	0	7/08	6	1/10	30/10	8.3
2022	19	9	10	0	13/08	3	15/09 & 8/10	27/10	8.0
2023	6	1	5	0	31/08	2	5/09 & 14/10	14/10	7.9
2024	9	5	4	0	02/09	3	12/10	27/10	12.4

ALCATT : Martin-pêcheur d'Europe

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	4	4	0	0	31/07	3	31/07	1/09	38
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	2	2	0	0	5/9	1	-	13/9	36.4
2024	4	3	1	0	15/09	1	-	27/10	36.8



ASIOTU : Hibou moyen-duc

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022	2	2	0	0	5/09	-	-	23/09	295
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

ANTTRI : Pipit des arbres

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	17	16	0	1	22/08	3	3/09	21/09	25.3
2022	18	18	0	0	30/07	2	30/07 & 7/09 & 09/09 & 11/09	14/09	22.3
2023	14	14	0	0	12/08	2	12/08 & 4/09 & 15/09 & 16/09	20/09	31.3
2024	18	18	0	0	10/08	2	26/08 & 29/08 & 5/09 & 10/09 & 13/09	21/09	28.9

**CARINA : Linotte mélodieuse**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	2	2	0	0	24/05	-	-	5/09	17.5
2022	7	7	0	0	30/07	-	-	13/08	16.8
2023	5	2	3	0	5/08	2	12/08	6/09	18.8
2024	9	7	2	0	28/07	4	28/07	21/09	18.3

**CARLIS : Chardonneret élégant**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022	1	1	0	0	27/10	-	-	-	13.8
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	2	2	0	0	12/09	2	12/09	12/09	15.8

CERYLA : Grimpereau des jardins

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022	3	1	2	0	23/08	-	-	16/09	8.6
2023	2	2	0	0	20/08	-	-	18/09	8.3
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

CETCET : Bouscarle de Cetti

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	108	47	61	0	31/07	12	16/10	30/10	16.4
2022	100	38	62	0	30/07	9	4/09	27/10	16.1
2023	73	34	39	0	29/07	7	23/09	22/10	17.2
2024	93	44	49	0	28/07	7	28/07 & 20/09 & 5/10	1/11	16.8

**CISJUN : Cisticole des joncs**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	1	1	0	0	10/10	-	-	-	9.5
2022	3	3	0	0	30/07	-	-	5/08	9.2
2023	3	2	1	0	29/08	1	5/09	20/09	8.7
2024	3	3	0	0	18/08	1	18/08 & 8/09 & 15/09	15/09	9.3

**COCTES : Grosbec casse-noyaux**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021*	1	1	0	0	27/08	-	-	-	49.7-
2022	1	1	0	0	6/09	-	-	-	48.9
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

COTNIX : Caille des blés (incluant le carré caille)

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023*	107	104	3	0	21/8	26	25/08	23/09	110.2
2024	43	37	6	0	25/08	6	30/08	20/09	130.7

DENMAJ : Pic épeiche

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	1	1	0	0	23/09	-	-	-	78.6
2022	1	1	0	0	31/08	-	-	-	69.9
2023	1	1	0	0	26/08	-	-	-	-
2024	0	1	0	0	14/09	1	14/09	14/09	72.6



DENMIN : Pic épeichette

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2022*	1	1	0	0	16/10	-	-	-	20.9
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

EMBCIT : Bruant jaune

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	13	13	0	0	31/07	3	14/08	23/10	27.9
2022	1	0	0	0	30/09	-	-	-	25.7
2023	2	2	0	0	13/09	1	-	7/10	27.6
2024	3	3	0	0	28/07	1	28/07 & 8/09 & 13/09	13/09	29.5

EMBSCH : Bruant des roseaux

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	12	11	1	0	9/10	6	16/10	30/10	20.3
2022	31	31	1	0	8/10	14	27/10	27/10	22.0
2023	1	1	0	0	22/10	1	-	-	-
2024	29	28	1	0	12/10	14	1/11	1/11	19.6

**ERIRUB : Rougegorge familier**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	496	435	61	0	31/07	43	9/10	30/10	22.0
2022	591	522	67	2	30/07	59	22/10	27/10	21.3
2023	432	370	62	0	29/07	32	22/10	22/10	21.7
2024	405	363	42	0	3/08	52	12/10	1/11	22.1

**FICUCA : Gobemouche noir**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	180	142	38	0	23/08	28	3/09	23/10	19.4
2022	86	81	5	0	13/08	8	24/08	30/09	18.0
2023	123	108	15	0	20/08	17	22/08	20/09	19.3
2024	52	47	5	0	25/08	6	28/08 & 6/09	20/09	19.6



FRICOE : Pinson des arbres

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	1	1	0	0	25/09	-	-	-	21.4
2022	2	2	0	0	5/08	-	-	23/08	22.7
2023	1	1	0	0	29/07	-	-	-	18.0
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

**GARGLA : Geai des chênes**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021*	2	2	0	0	7	-	-	-	174
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

HIPICT : Hypolaïs icterine

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022*	1	1	0	0	23/08	-	-	-	11.8
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

**HIPPOL : Hypolaïs polyglotte**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	31	30	1	0	31/07	7	7/08	8/09	12.5
2022	52	51	1	0	30/07	17	30/07	31/08	15.5
2023	29	27	2	0	29/07	8	29/07	5/09	12.7
2024	25	22	3	0	28/07	7	28/07	13/09	18.0

**HIRRUS : Hirondelle rustique**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	2	2	1	0	31/07	-	-	22/09	16
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	1	1	0	0	5/08	-	-	-	16.5
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-



JYNTOR : Torcol fourmilier

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	31	30	1	0	31/07	3	3/09	9/09	37.3
2022	27	26	1	0	21/08	3	22/08 & 29/08 & 31/08 & 2/09	14/09	36.8
2023	18	18	0	0	20/08	2	5 dates	16/09	36.5
2024	9	8	1	0	18/08	2	26/08 & 20/09	20/09	34.8



LANRIO : Pie-grièche écorcheur

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022*	2	2	0	0	05/08	-	-	25/08	29.3
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-



LOCLUS : Locustelle lusciniöide

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022*	1	0	1	0	21/08	-	-	-	14.9
2023	1	1	0	0	29/07	-	-	-	13.7
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-



LOCNAE : Locustelle tachetée

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	69	59	10	0	31/07	6	1/09	25/09	16.5
2022	95	81	14	0	30/07	6	21/08 & 26/08 & 1/09	23/09	17.5
2023	119	99	20	0	29/07	10	21/08 & 22/08	30/09	16.9
2024	52	42	10	0	25/08	5	6/09	20/09	19.6

LUSMEG : Rossignol philomèle

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	50	38	12	0	31/07	7	26/08	17/09	34.1
2022	52	40	12	0	30/07	8	13/08	8/10	30.9
2023	71	56	15	0	29/07	8	22/08	18/09	33.4
2024	32	25	7	0	28/07	4	18/08 & 1/09	28/9	31.0



LUSSVE : Gorgebleue à miroir

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	5	4	1	0	25/08	2	25/08	10/09	16.7
2022	3	3	0	0	26/08	-	-	7/09	17.6
2023	2	0	0	0	24/08	-	-	12/09	16.8
2024	7	1	0	0	4/09	2	12/09 & 14/09	14/09	17.9



MUSSTR : Gobemouche gris

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	6	6	0	0	2/09			12/09	14.9
2022	22	20	2	0	30/07	5	5/08	11/09	16.6
2023	20	19	1	0	5/08	3	23/08 & 26/08	8/09	17.9
2024	5	5	0	0	2/09	1	-	9/09	15.6



PAPALU : Mésange nonnette

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022*	5	2	3	0	5/08	-	-	16/09	11.2
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	1	1	0	0	13/09	1	13/09	13/09	12.1

PARCAE : Mésange bleue

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	54	38	16	0	31/07	6	1/10	30/10	22.0
2022	69	48	21	0	31/07	6	23/08	27/10	11.9
2023	46	34	12	0	5/08	5	5/08	14/10	12.5
2024	30	26	4	0	3/08	9	3/08	1/11	12.1



PARMAJ : Mésange charbonnière

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	47	35	12	0	31/07	7	16/10	30/10	19.4
2022	84	65	19	0	30/07	7	23/09	27/10	20.1
2023	34	22	12	0	5/08	5	22/10	22/10	20.4
2024	24	16	8	0	27/08	5	12/10	1/11	19.7



PASDOM : Moineau domestique

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	3	3	0	0	5/08	2	22/08	22/08	26.9
2024	1	1	0	0	20/10	1	20/10	20/10	29.3

PHACUS : Faisan de Colchide

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021*	1	1	0	0	31/07	-	-	-	880
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

PHOPHO : Rougequeue à front blanc

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	18	18	0	0	14/08	3	7/09	25/09	16.5
2022	12	12	0	0	21/08	3	21/08	30/09	15.4
2023	15	15	0	0	21/08	2	27/08 & 31/08 & 7/09	16/09	16.0
2024	4	4	0	0	27/08	1	-	15/09	16.0

**PHYCOL : Pouillot véloce**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	255	235	19	1	31/07	46	30/10	30/10	10.4
2022	196	165	31	0	30/07	20	30/09	27/10	10.7
2023	102	94	7	1	29/07	16	30/09	22/10	8.8
2024	162	158	3	1	28/07	44	12/10	1/11	9.1

**PHYCOLTRI : Pouillot véloce sibérien**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024*	1	1	0	0	20/09	1	20/09	20/09	7.0

PHYINO : Pouillot à grand sourcil

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022*	1	1	0	0	8/10	-	-	-	-
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

PHYLUS : Pouillot fitis

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	71	62	8	1	31/07	8	8/09	16/09	11.6
2022	115	112	3	0	30/07	13	13/08	8/10	11.3
2023	74	73	2	0	5/8	7	6/09	30/9	11.3
2024	18	17	1	0	3/08	3	2/09 & 6/09	12/10	9.8

**PORANA : Marouette ponctuée**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021*	1	1	0	0	2/09	-	-	-	74.1
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

PICDIS : Pic vert

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	1	1	0	0	28/07	1	28/07	28/07	150.3

PRUMOD : Accenteur mouchet

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	100	84	16	0	31/07	12	16/10	30/10	20.8
2022	61	51	10	0	30/07	10	16/10	27/10	21.4
2023	53	37	15	1	29/07	5	22/10	22/10	26.3
2024	37	30	7	0	28/07	6	27/10	1/11	25.6



PYRULA : Bouvreuil pivoine

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022*	3	3	0	0	16/10	-	-	27/10	19.6
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

RALAQU : Râle d'eau

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024*	2	2	0	0	1/11	2	1/11	1/11	109.0

REGIGN : Roitelet à triple bandeau

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	8	8	0	0	9/10	3	1/10	30/10	5.6
2022	7	7	0	0	25/08	2	27/10	27/10	5.6
2023	7	7	1	0	31/08	3	22/10	22/10	5.3
2024	5	4	1	0	25/08	2	1/11	1/11	5.5

**SAXRUB : Tarier des prés**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	1	1	0	0	8/09	-	-	-	15.7
2022	1	1	0	0	3/09	-	-	-	14.4
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

**SAXTOR : Tarier pâtre**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	1	1	0	0	6/09	-	-	-	14.1
2022	2	2	0	0	1/09	-	-	8/10	15.7
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	1	1	0	0	12/10	1	12/10	12/10	13.4

STUVUL : Etourneau sansonnet

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	1	1	0	0	6/09	-	-	-	77.5
2022	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

**SYLATR : Fauvette à tête noire**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	2 840	2 755	85	0	31/07	161	12/09	30/10	24.6
2022	2 806	2 756	49	0	30/07	175	12/09	27/10	25.3
2023	2 036	2 003	31	2	29/07	120	6/09	22/10	24.5
2024	2 006	1 971	35	0	28/09	114	14/09 & 20/09	1/11	26.6

**SYLBOR : Fauvette des jardins**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	320	297	23	0	31/07	27	3/09	25/09	25.1
2022	180	174	6	0	30/07	25	21/08	23/09	23.8
2023	287	268	19	0	29/07	30	22/08	23/09	24.9
2024	158	151	7	0	28/07	19	29/08	28/09	24.5

**SYLCOM : Fauvette grisette**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	143	115	28	0	31/07	11	2/09	21/09	21.5
2022	104	88	16	0	30/07	11	21/08	21/09	19.3
2023	205	165	40	0	29/07	18	12/08	19/09	24.9
2024	117	83	34	0	28/07	11	3/08	28/09	22.5

**TROTRO : Troglodyte mignon**

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	17	15	2	0	31/07	4	16/10 & 23/10	30/10	9.7
2022	24	16	8	0	30/07	4	13/08 & 27/10	27/10	9.7
2023	9	7	2	0	21/08	2	21/08 & 20/09	22/10	10.0
2024	1	1	0	1	26/08	-	-	27/10	8.2



TURMER : Merle noir

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	70	60	10	0	31/07	5	23/08 & 24/08	30/10	108.8
2022	60	50	10	0	31/07	8	30/09	27/10	105.3
2023	39	30	9	0	29/07	4	29/07 & 29/09 & 22/10	22/10	96.0
2024	52	43	9	0	28/07	8	27/10	1/11	102.6



TURPHI : Grive musicienne

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	77	73	3	1	31/07	7	23/09	30/10	79.2
2022	72	64	8	0	30/07	10	16/10 & 22/10	27/10	92.6
2023	32	26	6	0	29/07	3	5 dates	22/10	82.2
2024	22	21	1	0	3/08	4	5/10	20/10	81.0



TYTALB : Effraie des clochers

Année	N	B	C	R	1 ^{ère}	N Max	D Max	Der.	MA Max
2021	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2022*	1	1	0	0	10/09	-	-	-	305
2023	0	0	0	0	-	-	-	-	-
2024	0	0	0	0	-	-	-	-	-

D. Utilisation du site

L'identification des lignes permet d'avoir un meilleur aperçu de l'utilisation sur site. En 2024 les lignes 2, 3 et 8 sont les plus capturantes contrairement à la ligne 4. Les lignes 3, 5 et 8 ont plus capturé qu'en 2023. Néanmoins la baisse de capture est nettement plus marquée du côté saulaie (5, 6, 7) que du côté buisson nord (1 à 4). Comme évoqué précédemment la ligne 8 reste plutôt capturante encore une fois cette année alors que la roselière est pourtant couchée sur un tiers de sa surface (Figure 3).

Notons qu'il est essentiel de poursuivre l'entretien du site afin de conserver l'alternance de milieux ouverts et fermés alliant mégaphorbiaie et saulaie. La poursuite de la gestion devra être mise sur la partie saulaie durant l'hiver 2024-2025.

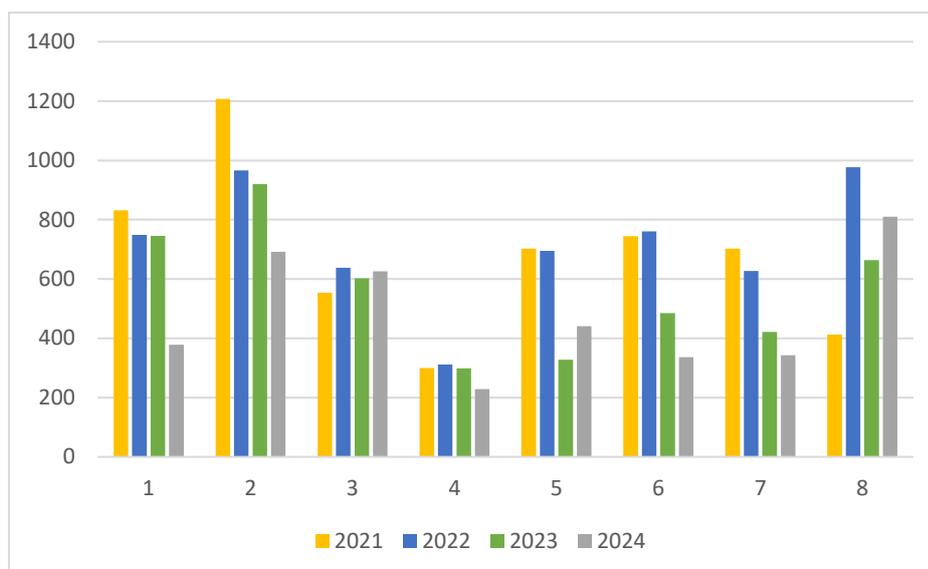


Figure 3 : Répartition des captures par lignes en 2021 et 2024.

E. Contrôles étranger durant la saison

En 2024, 6 contrôles étranger sur le site. Petite nouveauté avec un Pouillot véloce anglais ainsi qu'un Bruant des roseaux suédois.

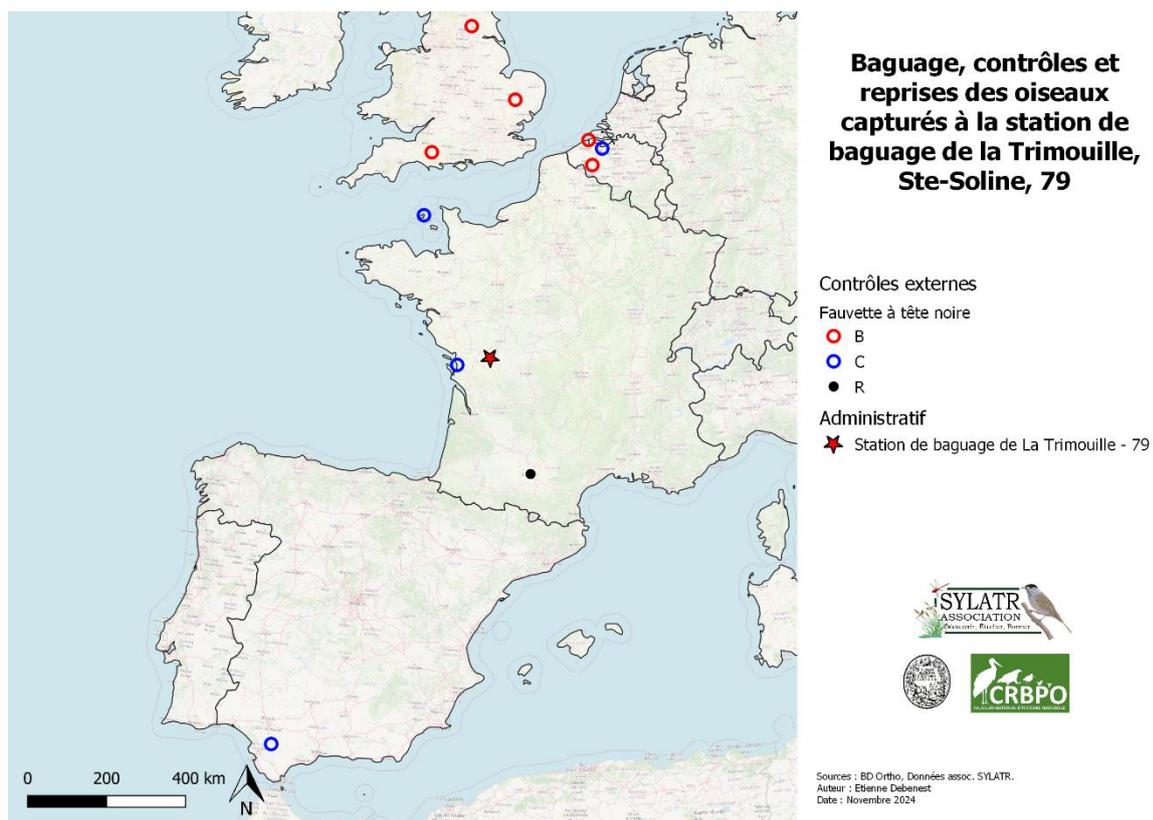
Tableau 1 : Nombre de contrôles et provenance des contrôles.

Année	Code Euring	Espèce	Origine	Nombre
2021	ACRSCI	Rousserolle effarvate	Belgique	1
2021	ACRSCI	Rousserolle effarvate	Suède	1
2021	SYLATR	Fauvette à tête noire	Belgique	2
2021	SYLATR	Fauvette à tête noire	Allemande	1
2022	ACRSCI	Rousserolle effarvate	Belgique	5
2022	ACRSCI	Rousserolle effarvate	Angleterre	1
2022	SYLATR	Fauvette à tête noire	Angleterre	2
2022	ACRSCH	Phragmite des joncs	Angleterre	1
2023	ACRSCI	Rousserolle effarvate	Belgique	3
2023	ACRSCI	Rousserolle effarvate	Angleterre	2
2023	SYLATR	Fauvette à tête noire	Belgique	1
2023	SYLATR	Fauvette à tête noire	Angleterre	1
2023	SYLBOR	Fauvette des jardins	Belgique	1
2023	SYLBOR	Fauvette des jardins	Angleterre	2
2024	ACRSCI	Rousserolle effarvate	Angleterre	1
2024	ACRSCI	Rousserolle effarvate	Belgique	1
2024	ACRSCH	Phragmite des joncs	Angleterre	1
2024	SYLATR	Fauvette à tête noire	Belgique	1
2024	EMBSCH	Bruant des roseaux	Suède	1
2024	PHYCOL	Pouillot véloce	Angleterre	1

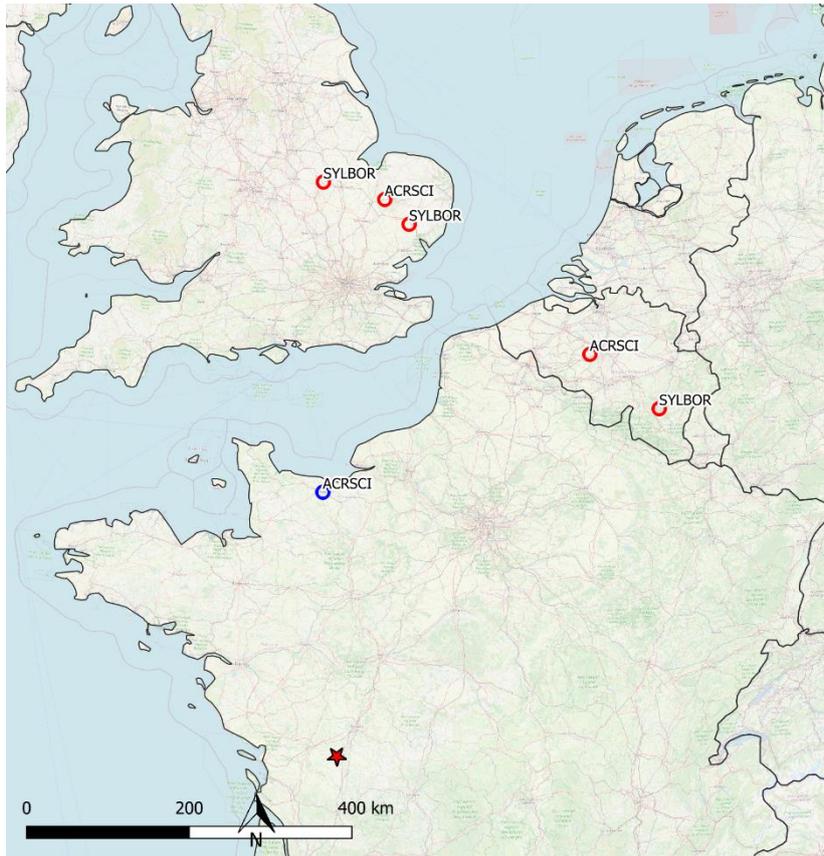
F. Retour sur nos contrôles

Depuis 2017, les oiseaux capturés en migration sont contrôlés sur d'autres lieux et nous contrôlons également des oiseaux bagués ailleurs. Voici un échantillon des baguages, contrôles et reprises des oiseaux qui sont passés sur le site de La Trimouille.

Cette carte ne prend pas en compte les Bruants des roseaux capturés durant l'hiver.



Carte 1 : Répartition des Fauvettes à tête noire baguées, contrôlées, ou reprises étant passées sur le site de La Trimouille depuis 2023.



Baguage, contrôles et reprises des oiseaux capturés à la station de baguage de la Trimouille, Ste-Soline, 79

Contrôles externes

Autres espèces

○ B

○ C

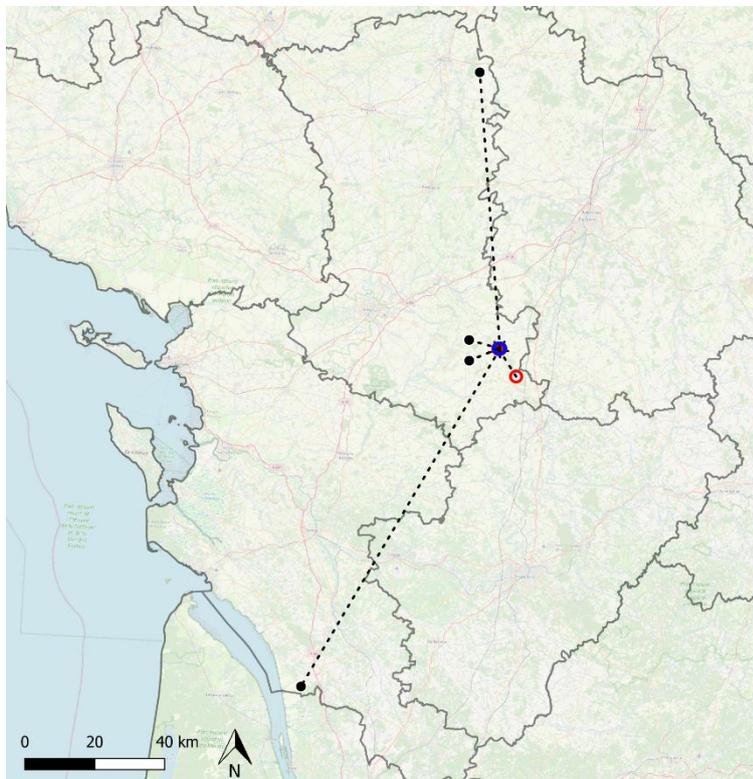
Administratif

★ Station de baguage de La Trimouille - 79



Sources : BD Ortho, Données assoc. SYLATR.
Auteur : Etienne Debenest
Date : Novembre 2024

Carte 2 : Répartition des autres espèces baguées, contrôlées, ou reprises étant passées sur le site de La Trimouille depuis 2023.



Baguage, contrôles et reprises des oiseaux capturés à la station de baguage de la Trimouille, Ste-Soline, 79

Contrôles externes

--- Trajet

Caille des blés

○ B

○ C

● R

Administratif

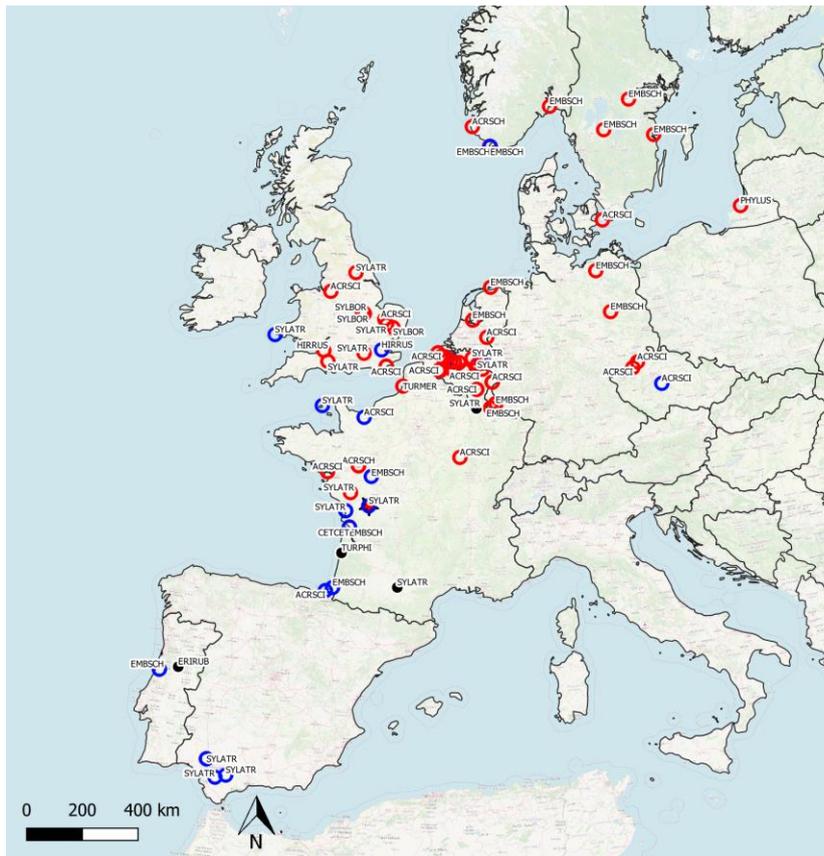
★ Station de baguage de La Trimouille - 79

□ Départements



Sources : BD Ortho, Données assoc. SYLATR.
Auteur : Etienne Debenest
Date : Novembre 2024

Carte 3 : Répartition des Cailles de blés baguées, contrôlées, ou reprises étant passées sur le site de La Trimouille depuis 2023.



Baguage, contrôles et reprises des oiseaux capturés à la station de baguage de la Trimouille, Ste-Soline, 79

Contrôles externes

Autres espèces

- B
- C
- R

Administratif

- ★ Station de baguage de La Trimouille - 79



Sources : BD Ortho, Données assoc. SYLATR.
 Auteur : Etienne Debenest
 Date : Novembre 2024

Carte 4 : Répartition de toutes les espèces baguées, contrôlées, ou reprises étant passées sur le site de La Trimouille depuis 2014 quel que soit le programme.

VIII. Journées de sensibilisation au baguage

A. Journée porte ouverte

Comme chaque année, le dernier week-end d'août annonce la journée Portes Ouvertes à la station de baguage. Cette année c'était le samedi 31 août. L'équipe de baguage présente était dirigée par Sylvia Pardonnet, bagueur généraliste tandis que l'animation a été réalisée par Romain Bonnet et Gildas Lemonnier. Une vingtaine de personnes sont venues assister aux manipulations d'oiseaux réalisées sur la station de baguage.



Illustration 1 : Animation oiseaux aux portes ouvertes du 31 août 2024.

B. Journées de sensibilisation auprès des étudiants

Comme chaque année, une matinée d'animation auprès des étudiants du lycée agricole Jacques Bujreau de Melle qui réalise l'entretien et la gestion sur une partie du site est organisée durant la période de baguage. Cette année, ce sont les étudiants du bac STAV qui sont venues le lundi 16 septembre et ont été accueillies par Pierre de Bouët du Portal.



Illustration 2 : Animation auprès des étudiants du Lycée agricole de Melle.

IX. Remerciements

Un immense merci aux 43 bénévoles qui sont venus participer, aider et se former sur le site de la Trimouille.

Encore une fois rien ne serait possible sans l'accord du propriétaire, Jean-Yves Bordes, merci à lui.

Grace aux financements de Q Energie nous pouvons louer chaque année le gîte qui nous aide beaucoup dans la réalisation de ce suivi.

Cette année le matériel a pu être en partie remis à neuf grâce au soutien de la fondation Humus.

And to finish, we say thank you to Simon and Sarah for the gîte. It's soo nice to be here every year !

Et comme chaque année : See you next year !